



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 599

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

1. Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 6 juillet 2015 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 599 Concernant l'attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

2. L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....8^ejour de ...juillet
de l'an deux mille quinze.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du 8 juillet, au 18 juillet 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de juillet 2015

Directeur général et secrétaire-trésorier